

Communiqué d'ECOFORUM
société faîtière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois

Le Creux du Van et ses alentours sont reconnus depuis longtemps comme un site naturel de grande qualité au travers des nombreuses mesures de protection tant par le paysage que par la diversité des milieux qui le constituent. Sur ses hauteurs, la flore et la faune autochtones sont composées de nombreuses espèces montagnardes, les botanistes y distinguent une flore pseudoalpine définie par un cortège de fleurs que l'on trouve habituellement dans les Alpes.

Suite au rapport du Conseil d'Etat sur l'avenir du Creux du Van présenté au Grand Conseil, les associations de protection affiliées à ECOFORUM réunies en assemblée générale le 21 février 2013, considèrent que les activités agricoles et touristiques doivent **s'adapter** de manière à conserver **et à restaurer** le patrimoine naturel du site. Il s'agit donc, en priorité, de considérer que le Creux du Van possède un statut de réserve naturelle.

Avec l'afflux des touristes, la végétation du sentier entre le mur et la falaise souffre d'un piétinement continu, le sol est à nu, il devient même très glissant voire dangereux par temps de pluie. Sur certains secteurs, il s'agirait alors d'orienter et de délimiter le sentier au sud du mur, la végétation aurait ainsi la possibilité de reprendre pied.

Pour assurer un développement durable du site avec ses caractéristiques naturelles reconnues, ECOFORUM, société faîtière demande aux différents acteurs concernés :

- que l'information et **la surveillance** soient renforcées en collaboration avec le canton de Vaud;
- que les paiements directs agricoles contribuent à l'obtention d'un label de qualité-nature ;
- qu'une part des bénéfices générés par le tourisme participe à la protection et à la gestion du site.

C'est en développant un tourisme avec un label de qualité–nature reconnu que les intérêts des différents partenaires pourront être respectés.

Neuchâtel, le 21 février 2013

Frédéric Cuche

Yvan Matthey

président d'ECOFORUM

membre du comité